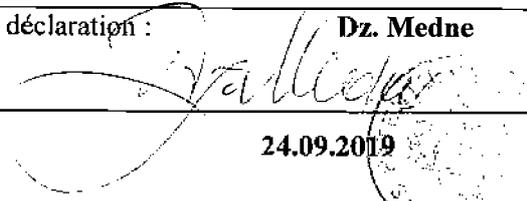


ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE
– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION
FAISANT SUITE À UN REFUS PROVISOIRE –

Règle 18ter.2)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a déjà communiqué une notification de refus provisoire total ou partiel et, toutes les procédures devant l'Office étant achevées, la protection est à présent accordée pour une partie ou la totalité des produits ou services. (Pour confirmer un refus total, veuillez utiliser le formulaire type n° 6.)

I.	Office qui envoie la déclaration : OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE Téléphone 371 67099605 7/70, Citadeles iela Télécopie 371 67099650 LV 1010, Rīga LETTONIE
II.	Numéro de l'enregistrement international : 1 382 321
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : AQUA CRISTAL SLOVAKIA, s.r.o. Pod Rybou 5 SK-974 01 Banská Bystrica (SK)
IV.	<input type="checkbox"/> Protection pour tous les produits et/ou services (Cocher cette case si une notification de refus provisoire a précédemment été communiquée mais que, finalement, la protection est accordée pour <u>tous</u> les produits ou services.) Toutes les procédures devant l'Office sont achevées ; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour <u>tous</u> les produits et/ou <u>tous</u> les services demandés (règle 18ter.2)i)). <input checked="" type="checkbox"/> Protection pour les produits : classe 5 Préparations alimentaires pour nourrissons; eaux minérales à usage médical, excepté celles qui sont prévues à usage orale ; bains d'oxygène; solutions pour verres de contact; thé médicinal; tisanes; préparations pharmaceutiques de traitement antipelliculaire; suppléments alimentaires minéraux; bains de bouche à usage médical; lotions capillaires médicamenteuses. Toutes les procédures devant l'Office sont achevées ; la protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour les produits et/ou services suivants (règle 18ter.2) ii)) (veuillez utiliser une feuille supplémentaire si nécessaire) :
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration : Dz. Medne 
VI.	Date : 24.09.2019 